



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	22/04/2011
Affichage	22/04/2011

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, , FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	21	12

**Etaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène  
 MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond  
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric  
 CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine  
 JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
 DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale  
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe



THEME : **URBANISME 3**

OBJET : **PROJET DE  
CONVENTION AVEC LE SIVM  
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL A  
VOCATIONS MULTIPLES  
GUISANE - SERRE CHEVALIER)**

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain,  
 CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny,  
 DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENNAIRE  
 Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, PEYTHIEU  
 Eric

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Aurélie POYAU

Par convention datée du 06 février 2010, le SIVM de la Guisane et la Région Paca ont signé la Convention régionale d'aménagement durable et solidaire des stations de l'espace valléen de la Guisane.

Compte tenu de la place de la Commune de Briançon dans l'organisation du territoire concerné, il est proposé que la collectivité soit associée au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et Solidaire (PADS) porté par le SIVM et subventionné par la Région PACA.

Ce projet se développe sur 3 axes :

- Transport : Amélioration de la cohérence de l'organisation des transports dans le territoire valléen.
- Voie Verte : Création d'un itinéraire partant du Lautaret jusqu'à la gare de Briançon pour les modes de déplacement doux
- Patrimoine : Renforcement des partenariats existants et la valorisation du patrimoine culturel (patrimoine fortifié, minier et géologique, canaux, architecture religieuse....)

La collectivité interviendra dans le cadre des financements des projets dont elle sera le Maître d'Ouvrage. Le terme de la convention est le même que celui de la convention initiale soit le 06/02/2013.

La commune de Briançon participera comme collectivité associée au comité de pilotage de l'espace Valléen et désignera deux élus référents représentants de la Commune.

Vu l'exposé du projet de convention,

Vu le souhait de la Municipalité de porter et réaliser des actions communes avec le SIVM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Du principe de participation de la commune au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et Solidaire de la Guisane en tant que commune associée.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe avec le SIVM, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
*Fromin*  
Gérard FROMIN  


TRANSMIS LE 3 - MAI 2011

PUBLIÉ LE 3 - MAI 2011

NOTIFIÉ LE

**CONVENTION PORTANT BRIANCON COMME COMMUNE ASSOCIEE AU PADS  
GUISANE**

**CONVENTION REGIONALE D'AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES  
STATIONS DE L'ESPACE VALLEEN DE LA GUISANE**

Entre Le SIVM de Serre Chevalier d'une part  
représentée par M **Jean Luc NEVEU , Président**

**la Commune de Briançon**

Hôtel de Ville, Immeuble des Cordeliers, 1 Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon  
représentée par **Gérard FROMM, Maire de Briançon**

Par convention datée du 06 février 2010, le SIVM de Serre Chevalier et la Région Paca ont signé la convention régionale d'aménagement durable et solidaire des stations de l'espace valléen de la Guisane.

Compte tenu de la place de la commune de Briançon dans l'organisation du territoire concerné, il est proposé d'adjoindre la commune de Briançon comme collectivité associée au SIVM.



**Article 1 :**

Le SIVM de Serre-Chevalier s'engage à intégrer la Commune de Briançon dans le PADS valléen Guisane.

**Article 2 :**

La Commune de Briançon s'engage à respecter tous les articles de la convention initiale signée le 06 février 2010 et les thématiques abordées dans le cadre du PADS valléen Guisane.

**Article 3 :**

**Portée de l'avenant :** Outre l'ensemble des domaines d'intervention visés à la convention, la commune de Briançon et le SIVM affirment leur volonté d'œuvrer particulièrement sur les axes stratégiques suivants :

**Transport :** Dans ce cadre, la commune de Briançon participe depuis plusieurs années à la gestion et au financement de navettes permettant d'unifier la vallée sur un tronçon commun de déplacements. Une réflexion sera poursuivie pour renforcer la cohérence de l'organisation des transports dans le territoire valléen.

**Voie Verte :** Les itinéraires de déplacements doux, partant du Lautaret trouvent naturellement leur aboutissement à la gare SNCF de Briançon. A ce titre, les partenaires conviennent de développer les itinéraires de déplacement spécifiques dédiés aux déplacements non polluants.

**Patrimoine :** Les partenaires conviennent de renforcer les partenariats déjà existant en matière de valorisation de leur patrimoine. Ce partenariat visera à diversifier les différents domaines mis en valeur patrimoine fortifié, minier et géologique, canaux, architecture religieuse....

**Organisation financière :** Chaque collectivité intervient dans le cadre des financements des projets dont elle est maître d'ouvrage. Le cas échéant, des conventions spécifiques régissent les répartitions financières pour chaque action et projet.

#### **Article 4**

**Gouvernance :** La commune de Briançon participe comme collectivité associée au comité de pilotage de l'espace Valléen prévu à l'article 8 de la convention initiale.

#### **Article 5**

**Durée :** Cet avenant a une durée limitée à la convention du 02 février 2010, il peut être dénoncé avec un préavis de six mois.

Fait le.....

SIVM de la Serre Chevalier

Le Président Jean Luc NEVEU

COMMUNE DE BRIANÇON

Le Maire Gérard FROMM